

RUES

CHARLES-RENARD, Avenue

Divers

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

110
3-3-71

VILLE DE MONTRÉAL



CANADA

mb. 3³/₇ P.m. 31

CITY OF MONTRÉAL

49533

le 16 février 1971

SECRETARIAIRE ADMINISTRATIF
FEB 21 3 16 PM '71

SERVICE D'URBANISME
CITY PLANNING DEPARTMENT

Monsieur George Steber Jr, arch.,
Directeur adjoint,
Service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Rapport vu approuvé et transmis
au secrétaire administratif de la Ville.
Le directeur adjoint du service d'Urbanisme

George Steber Jr

Dénomination de quatre voies dans
le quartier Rivière-des-Prairies

Monsieur le directeur adjoint,

Le 6 mai 1970, le Comité exécutif donnait des noms d'hommes de science, de philosophes et d'inventeurs qui ont contribué, dans leur discipline respective, à l'évolution de l'humanité, à douze voies situées de part et d'autre en bordure du boulevard qu'on désigne officieusement sous le nom de Ray Lawson - car c'est le prolongement de la voie de ce nom de Ville d'Anjou -, nom qui ne fut donné dans cette dernière ville que parce que le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable Ray Lawson, était de passage à Anjou lors de l'ouverture de cette rue en 1963. (Il serait peut-être opportun de désigner éventuellement cette artère sous un autre nom dans Montréal, avant que les constructions surgissent en trop grand nombre).

La première des quatre nouvelles voies dont il s'agit ici, indiquée en brun sur le plan ci-joint, s'étend, entre le boulevard Perras et l'avenue André-Ampère, du boulevard Ray Lawson à l'avenue Clément-Ader. Le nom choisi est celui de Philippe Lebon (1769-1804), chimiste français, inventeur de l'éclairage au gaz tiré du bois.

La seconde voie, indiquée en vert, s'étend dans l'axe de l'avenue Philippe-Lebon à partir de l'avenue Clément-Ader, vers l'est, sur une distance d'environ 220 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 353 pieds, pour bifurquer de nouveau vers l'ouest jusqu'à l'avenue Clément-Ader.

31

Pour ne pas multiplier inutilement les noms de rues, et pour mieux la repérer, il y a lieu de lui donner le nom de place Philippe-Lebon.

La troisième voie, (en orange), s'étend immédiatement à l'est de l'avenue Clément-Ader à partir de l'avenue Louis-Lumière, vers le sud, sur une distance de 707 pieds pour bifurquer à angle droit vers l'est sur une distance de 150 pieds.

Le nom choisi est celui de Charles Renard (1847-1905), officier et ingénieur militaire français qui construisit le premier ballon dirigeable (1879).

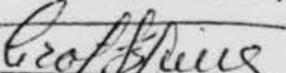
La quatrième voie, indiquée en bleu, s'étend immédiatement au sud de l'avenue Louis-Lumière, de l'avenue Clément-Ader à l'avenue Charles-Renard. Pour cette très courte voie, il y aurait lieu de rappeler Jean Darcet (1725-1801), chimiste français qui découvrit un alliage fusible dans l'eau bouillante.

Comme le Comité exécutif n'a pas encore renouvelé le mandat, avec ou sans modifications, de son sous-comité de la toponymie (pour faire suite à notre rapport du 27 novembre 1970), et comme par ailleurs, aucun article de la Charte ni de nos règlements n'exige que le Comité exécutif obtienne l'assentiment d'un tel sous-comité consultatif pour nommer une voie, je vous prie de lui demander de donner, dans le quartier Rivière-des-Prairies, les noms de:

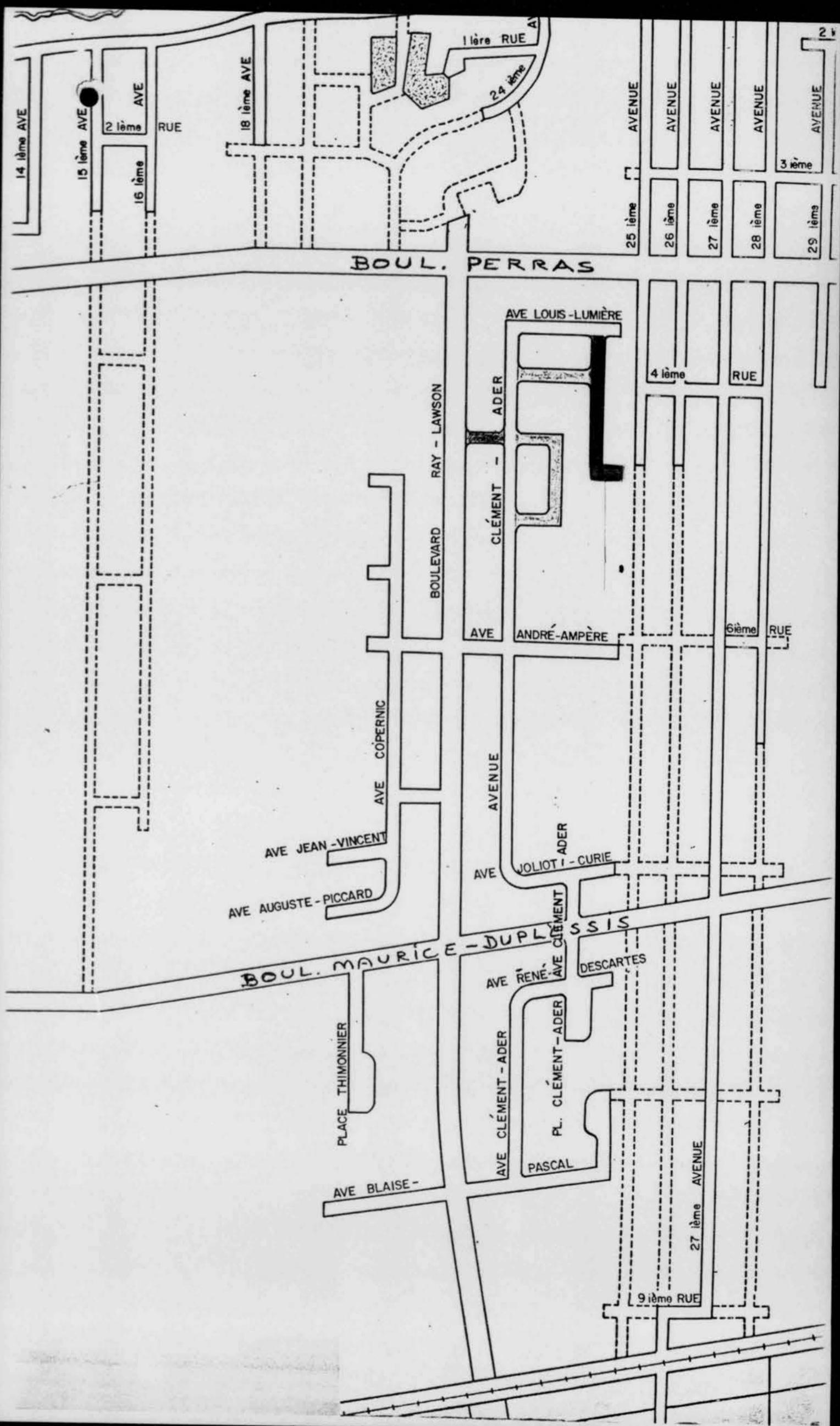
1. avenue Philippe-Lebon à la voie formée du lot 135-85 du cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies, et qui s'étend, entre le boulevard Perras et l'avenue André-Ampère, du boulevard Ray Lawson à l'avenue Clément-Ader;
2. place Philippe-Lebon à la voie formée des lots 135-83-62, 135-83-63 et 135-83-94 du même cadastre, et qui s'étend dans l'axe de l'avenue Philippe-Lebon à partir de l'avenue Clément-Ader, vers l'est, sur une distance d'environ 220 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 353 pieds, pour bifurquer de nouveau vers l'ouest jusqu'à l'avenue Clément-Ader;
3. avenue Charles-Renard à la voie formée des lots 134-925-34 et 134-925-2 dudit cadastre, et qui s'étend immédiatement à l'est de l'avenue Clément-Ader à partir de l'avenue Louis-Lumière, vers le sud, sur une distance de 707 pieds pour bifurquer à angle droit vers l'est sur une distance de 150 pieds;
4. avenue Jean-Darcet à la voie formée des lots 135-83-95 et 134-925-47 du même cadastre, et qui s'étend immédiatement au sud de l'avenue Louis-Lumière, de l'avenue Clément-Ader à l'avenue Charles-Renard.

Comme ces voies appartiennent à la Ville, c'est au Comité exécutif de les nommer, en vertu du paragraphe (e) de l'article 106 de la Charte.

Votre tout dévoué,


Georges-F. Séguin.

GFS:ml





EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Ville de
Montréal, tenue le 3 mars 1971.

No 49533

Il est

RESOLU:

de donner le nom de

- 1.- avenue Philippe-Lebon à la voie formée du lot 135-85 du cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies, et qui s'étend, entre le boulevard Perras et l'avenue André-Ampère, du boulevard Ray Lawson à l'avenue Clément-Ader;
- 2.- place Philippe-Lebon à la voie formée des lots 135-83-62, 135-83-63 et 135-83-94 du même cadastre, et qui s'étend dans l'axe de l'avenue Philippe-Lebon à partir de l'avenue Clément-Ader, vers l'est, sur une distance d'environ 220 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 353 pieds, pour bifurquer de nouveau vers l'ouest jusqu'à l'avenue Clément-Ader;
- ✓ 3.- avenue Charles-Renard à la voie formée des lots 134-925-34 et 134-925-2 dudit cadastre, et qui s'étend immédiatement à l'est de l'avenue Clément-Ader à partir de l'avenue Louis-Lumière, vers le sud, sur une distance de 707 pieds pour bifurquer à angle droit vers l'est sur une distance de 150 pieds;
- 4.- avenue Jean-Darcet à la voie formée des lots 135-83-95 et 134-925-47 du même cadastre, et qui s'étend immédiatement au sud de l'avenue Louis-Lumière, de l'avenue Clément-Ader à l'avenue Charles-Renard.

(Certifié)

Vincent-Chene
Greffier adjoint de la Ville.

JJR/hmm



EXTRACT from the minutes of a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on March 3, 1971. ✓

No. 49533

RESOLVED:

to give the name of:

- 1.- Philippe-Lebon Avenue to a street made up of lot 135-85 of the cadastre of the Parish of Rivière-des-Prairies, extending between Perras Boulevard and André-Ampère Avenue, from Ray Lawson Boulevard to Clément-Ader Avenue;
- 2.- Philippe-Lebon Place to the street formed by lots 135-83-62, 135-83-63 and 135-83-94 of the same cadastre, extending in the axis of Philippe-Lebon Avenue from Clément-Ader Avenue, eastwards, over a distance of approximately 220 feet, to turn off at right angles southwards over distance of 353 feet, to turn off again westwards up to Clément-Ader Avenue;
- 3.- Charles-Renard Avenue to the street made up of lots 134-925-34 and 134-925-2 of the aforesaid cadastre, extending immediately east of Clément-Ader Avenue from Louis-Lumière Avenue, southwards, over a distance of 707 feet to turn off at right angles eastwards over a distance of 150 feet;
- 4.- Jean-Darcet Avenue to a street made up of lots 135-83-95 and 134-925-47 of the same cadastre, extending immediately south of Louis-Lumière Avenue, from Clément-Ader Avenue up to Charles-Renard Avenue.

/bc.

(Certified)

Vincent Ouellet
Deputy City Clerk.



[Handwritten initials]
FORMULE 1

service De l'Urbanisme	division 6-5-A-26535 de l'aménagement urbain	jour 21	mois 11	année 78
---------------------------	----------------------------------------------------	------------	------------	-------------

À L'ASSEMBLÉE DU
COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE
9-1-79

7

À LA DEMANDE DU

jour	mois	année
------	------	-------

OBJET

Quartier Rivière-des-Prairies

a) Changement de nom d'une partie de l'avenue Charles-Renard, d'axe est-ouest, en celui de rue Duberger (lisérée en rouge).

b) Par voie de conséquence, dénommer également rue Duberger la voie est-ouest sise dans l'axe de la partie de l'avenue Charles-Renard dont on veut changer le nom en rue Duberger (lisérée en vert).

c) Dénomination d'une voie en forme de "J" sise dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles-Renard existante (lisérée en bleu).

Nom proposé: avenue Charles-Renard

Pièces annexées

- Notes explicatives
- Résolution du Sous-comité de Toponymie
- Projet de règlement
- Plans de terrain bâti et cadastre

Recommandation

Vous trouverez en annexe le rapport du Sous-comité de Toponymie par lequel il a été résolu, à sa séance du 26 juin 1978, de demander, d'une part, au Comité exécutif de recommander au Conseil le changement de nom de la voie susmentionnée dans le paragraphe "a" et, d'autre part, de demander au Comité exécutif de dénommer les voies susmentionnées dans les paragraphes "b" et "c".

REC 1 14 26
SECRETARIE

signature du responsable

signature du directeur
[Signature]

numéro de dossier du requérant
11-01-05-387

~~7~~
7

Objet: Quartier Rivière-des-Prairies

- a) Changement de nom d'une partie de l'avenue Charles-Renard, d'axe est-ouest, en celui de rue Duberger (lisérée en rouge).
- b) Par voie de conséquence, dénommer également rue Duberger la voie est-ouest sise dans l'axe de la partie de l'avenue Charles-Renard dont on veut changer le nom en rue Duberger (lisérée en vert).
- c) Dénomination d'une voie en forme de "J" sise dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles-Renard existante (lisérée en bleu).

Non proposé: avenue Charles-Renard

- a) La partie de l'avenue Charles-Renard citée en rubrique dans le paragraphe "a" est lisérée en rouge sur les plans A et B ci-joints. Cette voie, comprise entre la 4e Rue et l'avenue André-Ampère, bifurque vers l'est à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 150 pieds.

A noter que si on ne changeait pas le nom de ce tronçon est-ouest de l'avenue Charles-Renard en celui de rue Duberger, cela donnerait 3 axes différents pour la même rue, vu qu'il est proposé dans le paragraphe "c" de dénommer Charles-Renard la voie en forme de "J" (lisérée en bleu) sise dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles-Renard existante.

Jean-Baptiste Duberger (1767-1823), ingénieur et géographe, est né à Détroit. Il dressa, avec Charland, une carte du Canada. Il est l'auteur d'un remarquable plan en relief de Québec, aujourd'hui déposé aux archives du Canada, à Ottawa.

- b) La voie est-ouest citée en titre dans le paragraphe "b" est située dans l'axe de la partie de l'avenue Charles-Renard dont on veut changer le nom en rue Duberger. Cette voie s'étend vers l'est à partir de la rue Duberger (nom proposé) jusqu'à la 27e Avenue; elle est lisérée en vert sur les plans A et B ci-joints. Comme elle est dans l'axe de la rue Duberger (nom proposé), ça va de soi qu'elle porte le même nom.
- c) La voie en forme de "J" citée en rubrique dans le paragraphe "c" est située dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles-Renard existante; elle s'étend vers le sud à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 280 pieds pour bifurquer ensuite à angle droit et s'étendre vers l'ouest sur

~~2/3~~
une distance approximative de 185 pieds. Cette voie est lisérée en bleu sur les plans A et B ci-joints. Comme elle est dans l'axe de l'avenue Charles-Renard, par voie de conséquence, elle devrait porter le même nom.

7

Résolution

A la séance du Sous-comité de Toponymie du 26 juin 1978, il a été résolu de demander au Comité exécutif, d'une part, de recommander au Conseil de changer le nom d'une partie de l'avenue Charles-Renard et, d'autre part, de demander au Comité exécutif de dénommer les voies suivantes dans le quartier Rivière-des-Prairies:

- a) Changer le nom d'une partie de l'avenue Charles-Renard en celui de rue Duberger. Cette voie, comprise entre la 4e Rue et l'avenue André-Ampère, bifurque vers l'est à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 150 pieds. Cette voie est identifiée au cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies par les numéros 134-925-2, P.134-290, 134-291 et P.134-292.
- b) Donner le nom de rue Duberger à la voie sise dans l'axe de la rue Duberger (nom proposé) et qui est comprise entre la 4e Rue et l'avenue André-Ampère; cette voie s'étend vers l'est à partir de la rue Duberger (nom proposé) jusqu'à la 27e Avenue. Cette voie est identifiée au cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies par les lots inscrits dans le liséré vert sur les plans A et B ci-joints.
- c) Donner le nom d'avenue Charles-Renard à la voie sise dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles Renard existante et qui est comprise entre les avenues Jean-Darcet et André-Ampère; cette voie s'étend vers le sud à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 280 pieds pour bifurquer ensuite à angle droit vers l'ouest sur une distance approximative de 185 pieds. Cette voie est identifiée au cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies par les numéros 134-1006 et 134-926-1.

REGLEMENT.....

Changement de nom d'une partie de l'avenue Charles-Renard en celui de rue Duberger.

.../3

7

~~2/3~~

7

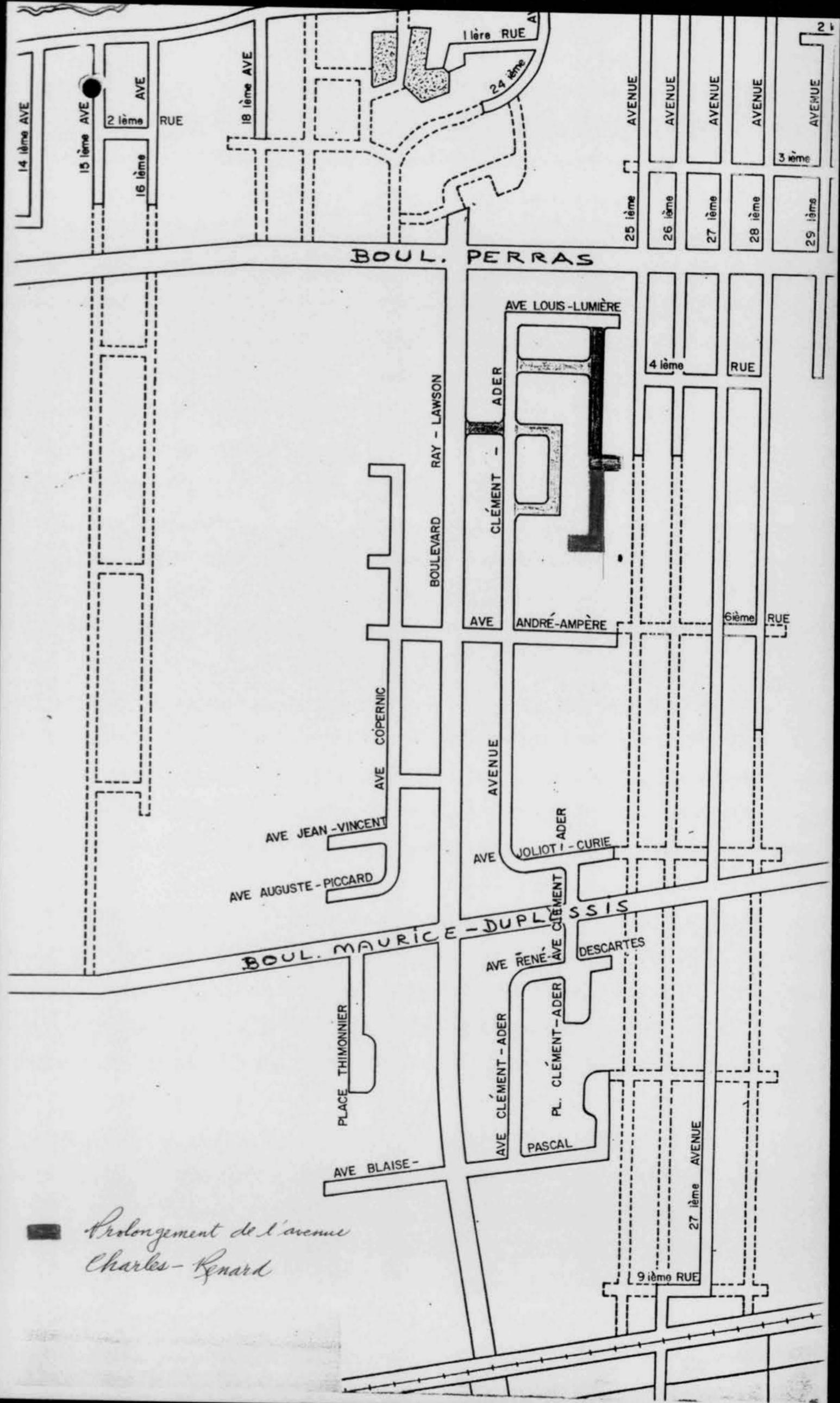
A la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 1978, le Conseil décrète:

1- Le nom de la partie de l'avenue Charles-Renard, comprise entre la 4e Rue et l'avenue André-Ampère et qui bifurque vers l'est à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 150 pieds, est changé en celui de rue Duberger. Cette voie est formée des lots 134-925-2, P.134-290, 134-291 et P.134-292 du cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies.

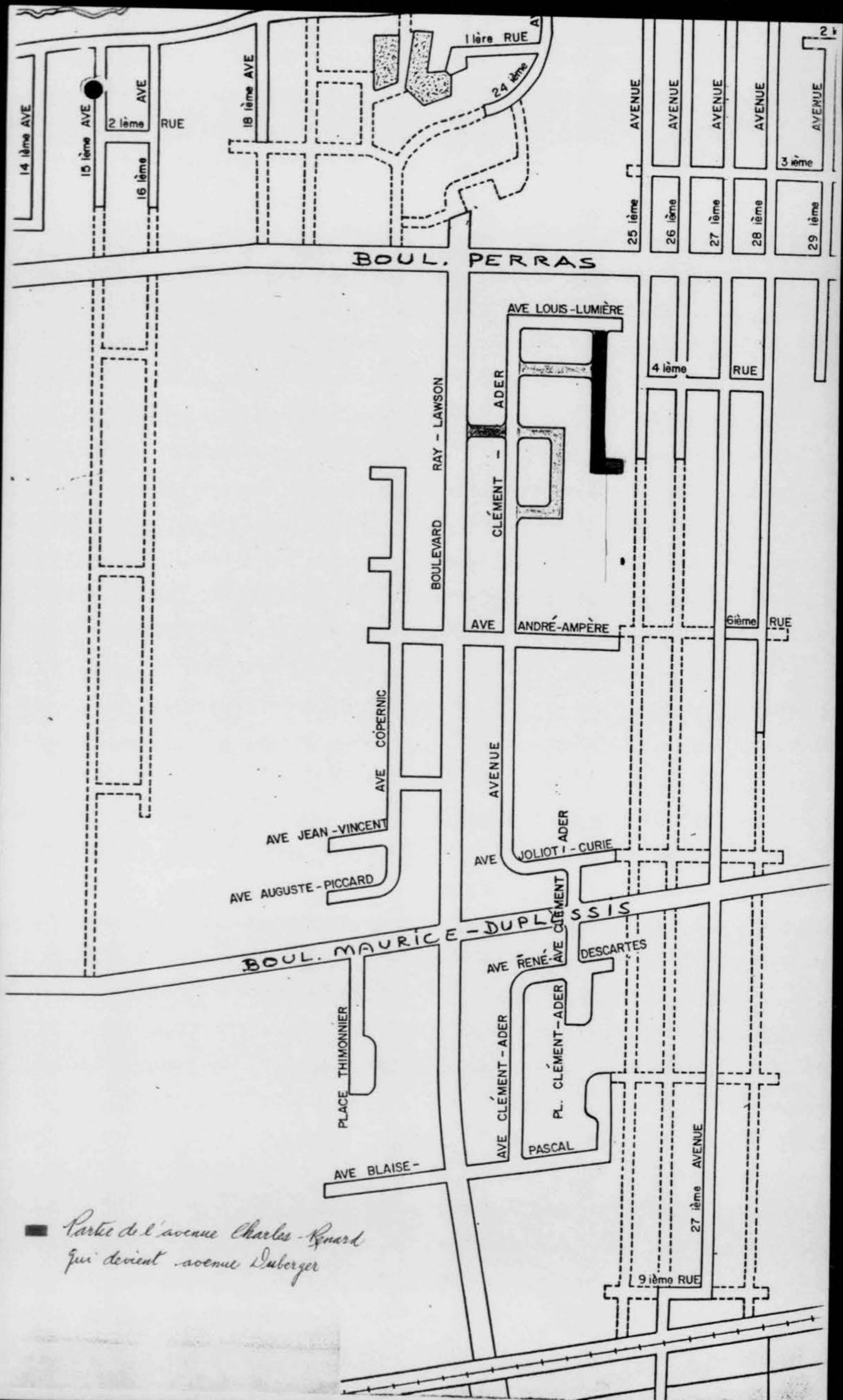
2- Le présent règlement entrera en vigueur le.....

JLR/lg

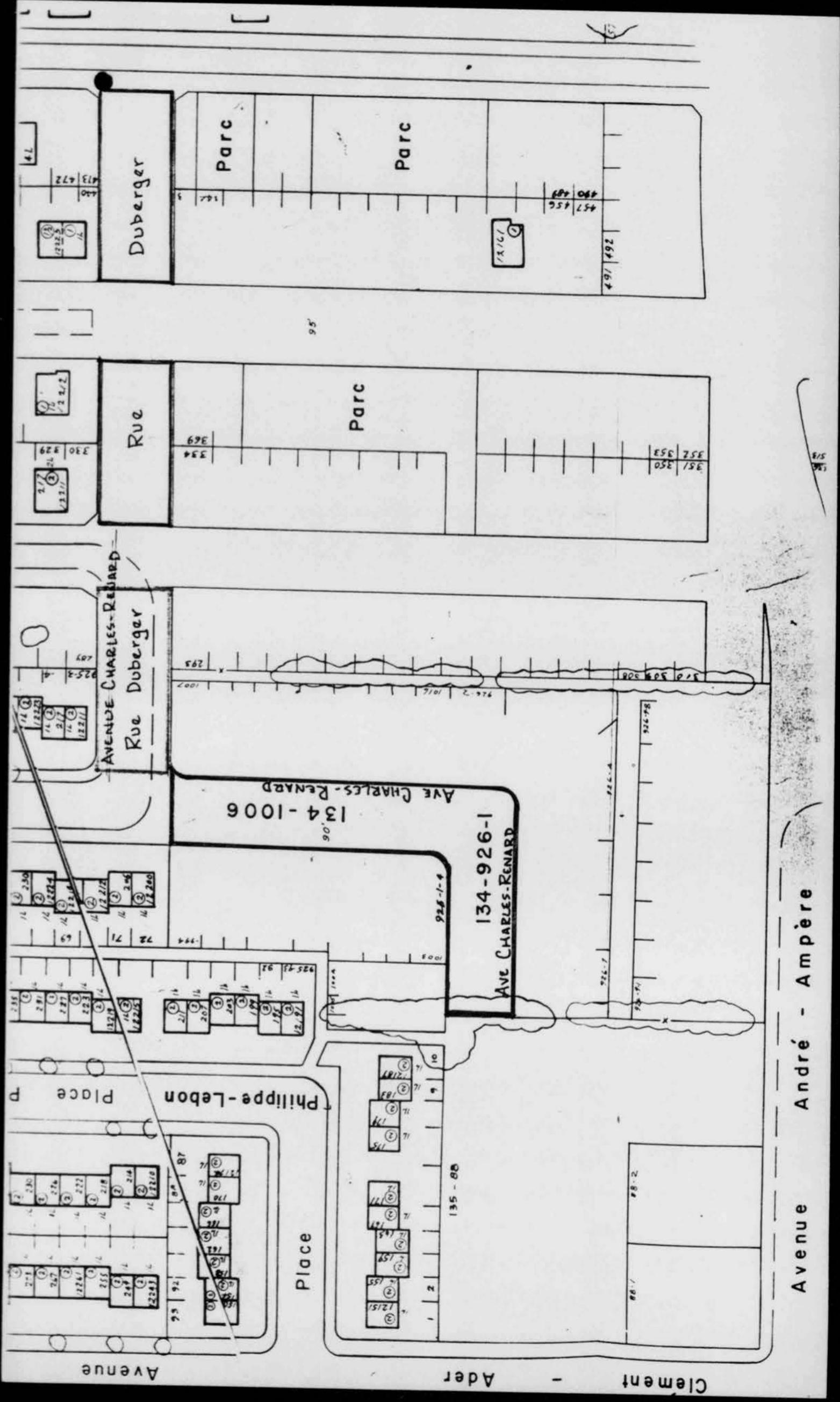
Le 20 novembre 1978.



■ Prolongement de l'avenue
Charles-Bernard



■ Partie de l'avenue Charles-Bonard
qui devient avenue Duberger



27^{ième} AVENUE

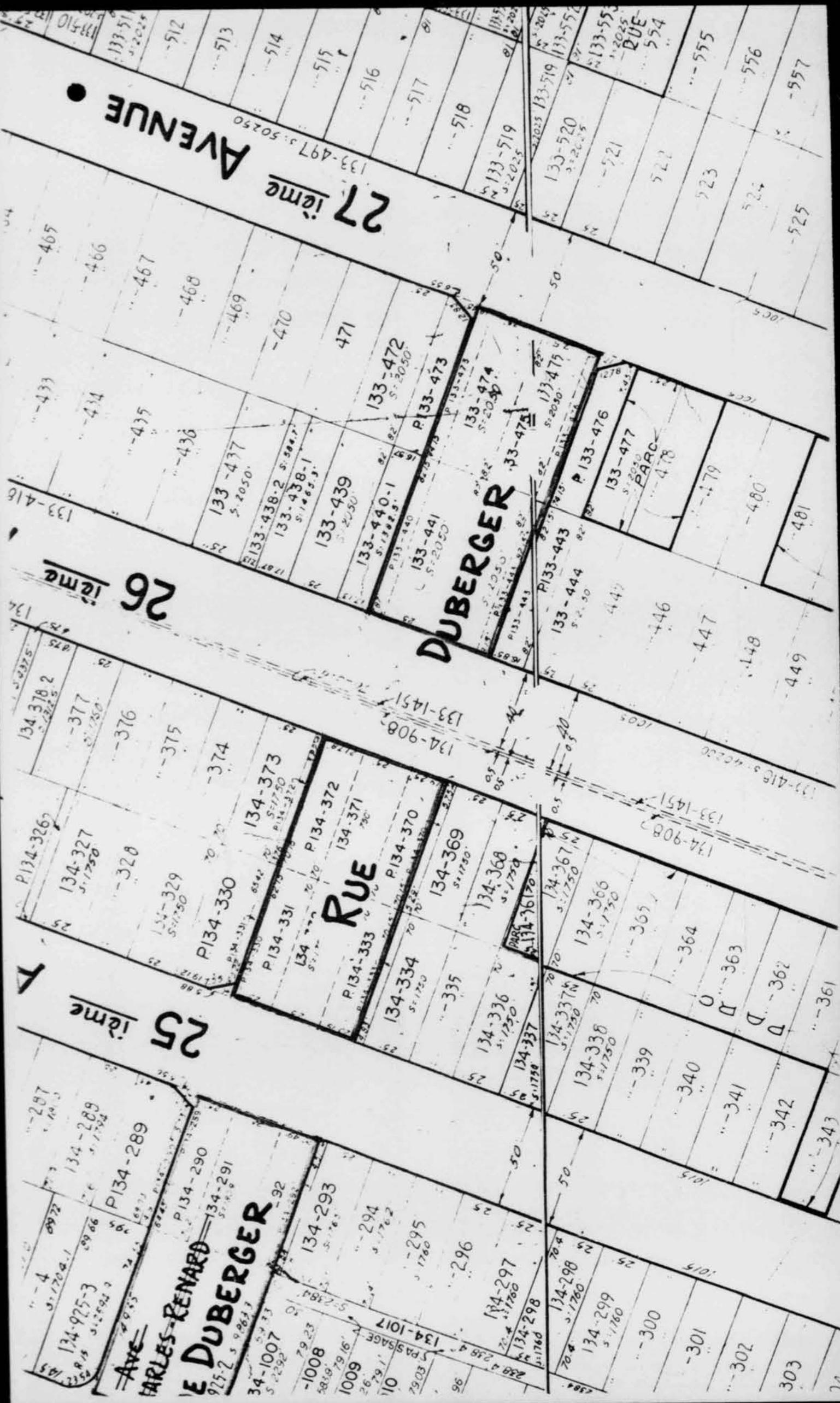
26^{ième}

25^{ième}

DUBERGER

RUE

CHARLES-RENARD
E DUBERGER





Règlement 5319 By-law

Règlement relatif à la dénomination de la rue Duberger et de l'avenue Charles-Renard.

A la séance du conseil de la Ville de Montréal, tenue le 12 mars 1979.

le conseil décrète:

1. — Le nom de "rue Duberger" est donné:

a) à la voie comprise entre la 4^e Rue et l'avenue André-Ampère, qui bifurque vers l'est à partir de l'avenue Charles-Renard, sur une distance approximative de 50 m. jusqu'à la limite est de la 25^e avenue, et est identifiée au cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies sous les numéros de lots 134-925-2, P 134-290, 134-291 et P 134-292, ladite voie se nommant actuellement "avenue Charles-Renard"; et

b) à la voie comprise entre la 4^e Rue et l'avenue André-Ampère, qui va vers l'est à partir de la 25^e avenue jusqu'à la 27^e avenue, dans le prolongement de la voie décrite au paragraphe a), et est identifiée au cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies sous les numéros de lots P 133-440, 133-441, P 133-443, P 133-473, 133-474, 133-475, P 133-476, P 134-331, 134-332, P 134-333, P 134-370, 134-371 et P 134-372.

By-law concerning the naming of Duberger Street and Charles-Renard Avenue.

At the meeting du conseil de la Ville de Montréal held on March 12, 1979.

le conseil ordained:

1. — The name "Duberger Street" shall be given:

a) to the street located between 4th Street and André-Ampère Avenue, which branches off towards the east from Charles-Renard Avenue over a distance of approximately 50 m up to the east limit of 25th Avenue, and is shown on the cadastre of the Parish of Rivière-des-Prairies under lots Nos. 134-925-2, P 134-290, 134-291 and P 134-292, the said street now bearing the name "Charles-Renard Avenue"; and

b) to the street located between 4th Street and André-Ampère Avenue, which extends towards the east from 25th Avenue up to 27th Avenue, in the extension of the street described in paragraph a), and is shown on the cadastre of the Parish of Rivière-des-Prairies under lots Nos. P 133-440, 133-441, P 133-443, P 133-473, 133-474, 133-475, P 133-476, P 134-331, 134-332, P 134-333, P 134-370, 134-371 and P 134-372.

2. — Le nom d' "avenue Charles-Renard" est donné à la voie sise dans l'axe nord-sud de l'avenue Charles-Renard, qui

a) est comprise entre les avenues Jean-Darcet et André-Ampère,

b) va vers le sud à partir de l'avenue Charles-Renard sur une distance approximative de 93 m, puis bifurque à angle droit vers l'ouest sur une distance approximative de 62 m, et

c) est identifiée au cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies sous les numéros de lots 134-1006 et 134-926-1.

3. — Le présent règlement prend effet le 1er juin 1979.

2. — The name "Charles-Renard Avenue" shall be given to the street located in the north-south axis of Charles-Renard Avenue which

a) is located between Jean-Darcet and André-Ampère Avenues,

b) extends towards the south from Charles-Renard Avenue over a distance of approximately 93 m and then branches off at right angles towards the west over a distance of approximately 62 m, and

c) is shown on the cadastre of the Parish of Rivière-des-Prairies under lots Nos. 134-1006 and 134-926-1.

3. — This by-law shall come into force on June 1, 1979.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal de
Montréal, tenue le 20 août 1984.

84 11788.- L'article 167 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en
délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

LE COMITÉ EXÉCUTIF

recommande

- 1.- de MODIFIER la résolution du Conseil du 26 février 1973, portant le numéro 6578, et la résolution du Conseil du 22 février 1982, portant le numéro 82 01256, en remplaçant le paragraphe a) desdites résolutions par le suivant:
 - a) de décréter l'expropriation;
 - 1.- aux fins de rue, de certains terrains situés au sud-est du boulevard Gouin, entre la rue 128-27 (avenue Pierre Martin) et la 34e Avenue (avenue Alexis Carrel);
 - 2.- aux fins de prolongement des rues 132-186 (avenue Louis Lumière) et 132-182 de certains immeubles situés au nord-est de la 28e Avenue et au sud-est du boulevard Perras;
 - 3.- aux fins de rue, de certains terrains situés au sud-est de la 8e Rue dans le prolongement de la rue 132-168 (avenue Nicolas Leblanc) jusqu'à la 27e Avenue et le prolongement de la rue 132-165 (avenue Daniel Dony) jusqu'à la 28e Avenue, conformément aux plans R-128, R-129, à l'exception des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13 dudit plan et R-130 Rivière-des-Prairies respectivement, du Service des travaux publics.
- 2.- de donner instruction au Service des travaux publics de MODIFIER le plan R-129 Rivière-des-Prairies en conséquence.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Lamare
Président

Maurice Brunet
Greffier de la Ville.

Montréal, le 8 août 1984.

Proposé par le conseiller Lorange,
Appuyé par le conseiller Lamarre,

D'adopter ledit rapport.

Cette motion est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité
et il est

RESOLU en conséquence.

Sec. adm. 2	Prés. 2	Gest. imm. 6
Vér. 2	Contrôleur 2	Urb. 6
Compt. 6	Revenu 3	P. & I. 3
D. des F. 5	T.P. 6	Avocats 2
		CIDEM 2

Le Greffier de la Ville

Maurice Brunet

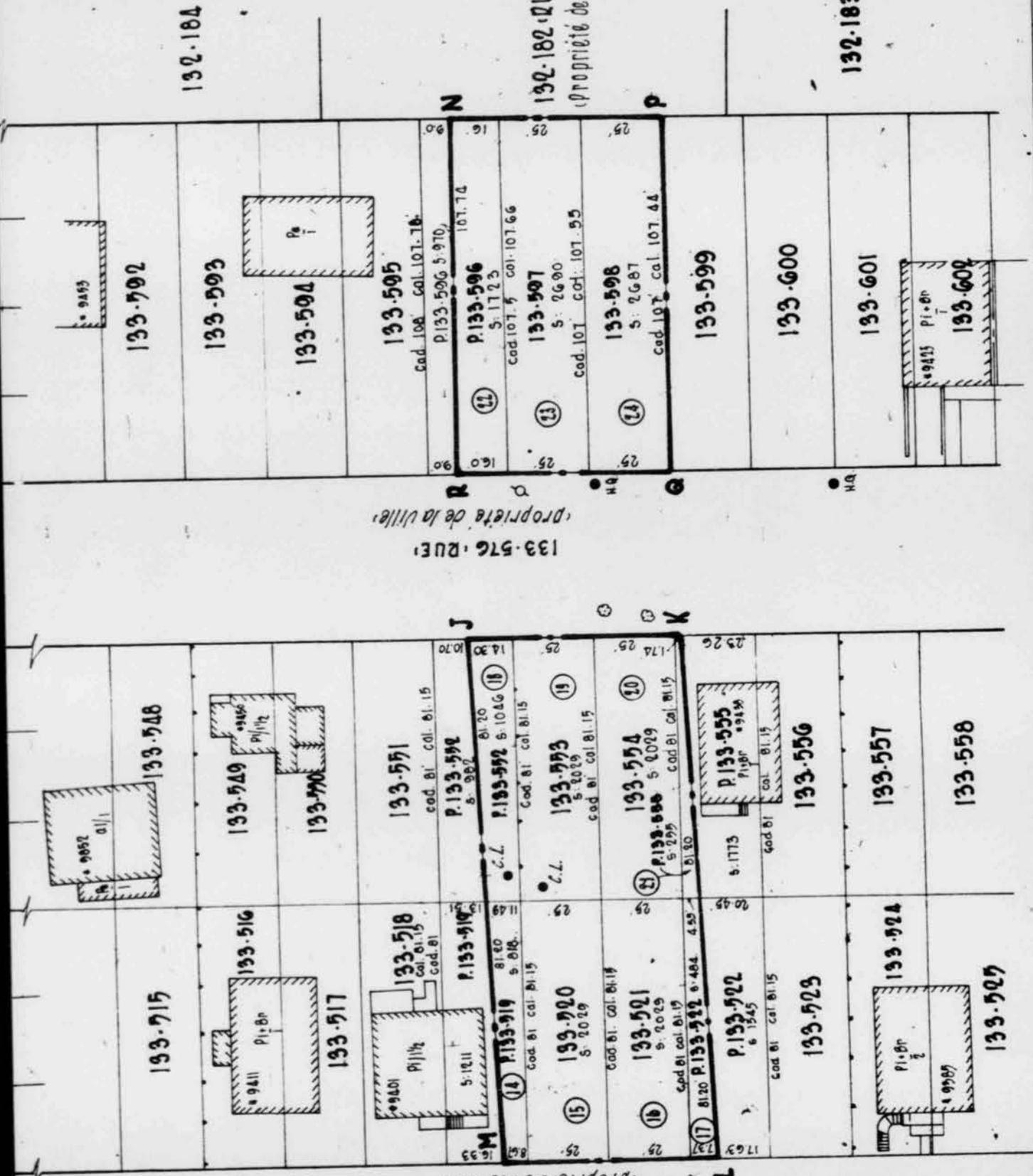
VOIR PLAN S. 30 R. desp.
**AVENUE
 CHARLES-BERNARD**

133-497 RUE
 Propriété de la Ville

133-576 RUE
 Propriété de la Ville

132-182 RUE
 Propriété de la Ville

Expropriation avec prise de possession préalable



132-184

132-183